

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Installation et exploitation
d'une cabine télépho-
nique sur la voie publique

84 149

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 33

CONTRE :

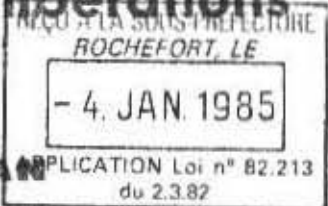
ABSTENTIONS :

UNANIMITE

archives
K
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le QUATORZE DECEMBRE à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. *onsieur* Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, LE GUEUT,
BENOIT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adjoint.
Melle DEVIGNE, M. MARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU,
BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC,
LAPERCHE, GÉOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN,
MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
Melle BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
M. CANDAU par Mme BUCHET
M. COUNIL par M. LE GUEUT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Direction des Télécommunications de la région POITOU-
CHARENTES a sollicité l'autorisation d'installer et d'exploiter
une cabine téléphonique publique équipée d'un appareil à encais-
sement de taxes à l'emplacement ci-après :

- Embarcadère du bac ROYAN-POINTE DE GRAVE

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à cette
Administration, étant précisé que cette installation répond à des
besoins évidents et que la Ville ne prendra à sa charge que les
frais d'éclairage et de nettoyage.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur les dispositions de la convention à
intervenir entre M. le Directeur de l'Administration des Télécommu-
nications et M. le Député-Maire de la ville de ROYAN.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL



Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

VU le projet de convention à intervenir pour l'installation et l'exploitation d'une cabine téléphonique sur la voie publique de la Ville de ROYAN, telle que présentée par l'Administration des Télécommunications,

VU l'avis favorable du service de l'Équipement

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente cet équipement complémentaire pour la population,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer la convention d'installation et d'exploitation d'une cabine téléphonique publique, équipée d'un appareil à encaissement de taxes, à l'embarcadère du bac ROYAN- POINTE DE GRAVE,
- d'imputer la dépense correspondante aux frais d'éclairage et de nettoyage sur les crédits inscrits au Budget pour l'exercice 1984, Chapitres 936 et 967.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]